

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-CORSE

N° 52-2023

NOMBRE DE MEMBRES		
- afférent au conseil municipal : 19		
présents	absents	procurations
10	6	3

VOTE		
pour	contre	abstentions
13	0	0

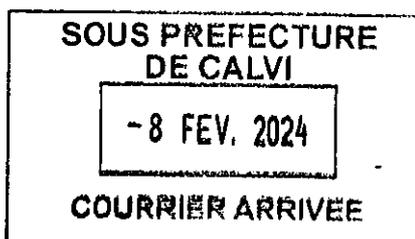
Date de la convocation
15/12/2023

Date d'affichage
15/12/2023

OBJET

**AIDE MAISON
MEDICALE**

BUDGET GENERAL



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CALENZANA**

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre GUIDONI, Maire.

Etaient présents : MM. GUIDONI P, Maire, MARCHETTI F, MANICACCI L, ORSINI E, Adjoints ; BICCHIERAY M, BERTINI M, DELAUNEY C, HORRENBERGER A, VALLECALLE A, WEBSTER B, Conseillers Municipaux.

Absents : CARCIONE C, FILIPPI S, GUGLIELMACCI M, MANICACCI JD, MARANINCHI F, VILLANOVA JC

Excusés ont donné pouvoir : ALBANO PS à BERTINI M, GUGLIELMACCI C à ORSINI E, JACQ P à GUIDONI P.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance : M. MARCHETTI F.

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'association « Réseau des professionnels pour la conception et le fonctionnement de la maison de santé du canton de Calenzana », loi 1901, demande une aide financière pour poursuivre l'offre de soins et d'actions de santé publique.

Il énumère ainsi les projets portés par l'association :

- Actions de prévention telles que ICOPE, EVACORSE (reconnaissance nationale par le Ministère de la Santé), CICACORSE, CORSICA'DERME, des téléconsultations, mais également en milieu scolaire avec des interventions dans des écoles primaires de Balagne sur les Dangers du soleil, et prochainement sur les dangers des écrans.
- Ateliers comme l'ETP DIABET, a réadaptation cardiaque, des groupes de marche, la gestion des émotions, la nutrition, la mémoire et la stimulation cognitive.

Actions de dépistage comme la vaccination, la polysomnographie, l'électrocardiogramme, la spirométrie, dépistage des critères de fragilité pour les + de 60 ans (Projet ICOPE de l'OMS),

- Améliorations pratiques : RCP Hebdomadaire, formation des internes en médecine, mise en place de protocoles pluridisciplinaires, infirmier Asalée, rééducatrice APA, assistante médicale.

Cette aide permettra de pérenniser ces actions « d'intérêt public ».

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Maire et,
Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

DECIDE d'octroyer la somme de 5 000 € (cinq mille euros) à l'Association Réseau des professionnels pour la conception et le fonctionnement de la maison de santé du canton de Calenzana.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget de la Collectivité, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

PRECISE que la présente délibération peut, conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia (villa Montepiano 20407 BASTIA via l'application « Télérecours » accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site de la mairie de Calenzana (www.calenzana.corsica) et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-préfecture le

M. François MARCHETTI

M. Pierre GUIDONI.

